

Audit de la standardisation des processus relatifs au personnel

Office fédéral du personnel

L'essentiel en bref

Les données du personnel de la Confédération sont principalement traitées dans le Système d'information pour la gestion des données du personnel (IGDP). Il s'agit d'une application de la famille SAP. Dans l'administration fédérale, d'autres applications qui ne proviennent pas de SAP sont utilisées en amont ou en parallèle (par ex., l'outil de recrutement en ligne). Jusqu'ici, les processus de gestion des ressources humaines soutenus par cette diversité de systèmes n'étaient pas totalement harmonisés entre les départements et les offices.

La maintenance de l'IGDP, une application SAP R/3, n'est garantie que jusqu'à la fin de 2027. L'outil de recrutement en ligne doit déjà être remplacé d'ici à la fin de 2021. Dans le cadre du programme SUPERB, qui vise à renouveler tout l'environnement SAP de la Confédération, les systèmes d'information pour le personnel devront aussi être remplacés. Dans le même temps, les processus relatifs au personnel doivent être standardisés et alignés sur le standard SAP. Environ 32 millions de francs suisses ont été budgétés pour le projet RH.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné la standardisation des processus relatifs au personnel prévue dans le projet RH. Le projet est en cours, les processus sont standardisés et alignés sur le standard SAP. Toutefois, des améliorations sont encore nécessaires.

L'harmonisation des processus relatifs au personnel est en cours, mais les risques qui en découlent doivent encore être réduits au minimum

Le CDF considère que la solution prévue, à deux systèmes, constitue le risque le plus important, car elle pourrait conduire à la persistance de différences dans les processus relatifs au personnel au sein de l'administration fédérale. Avec la solution en nuage choisie, l'administration fédérale civile devra forcément respecter les standards SAP. En revanche, le système destiné à la gestion des engagements du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports utilisera une technologie différente avec une solution « sur site ». Le CDF est particulièrement critique à l'égard de l'absence d'une conception permettant de fusionner les données des deux systèmes après un engagement.

Les besoins liés à d'autres processus de soutien ne sont pas systématiquement pris en compte et intégrés dans les processus (par ex., l'annonce d'une entrée en service pour que le matériel informatique nécessaire puisse être préparé). De plus, les exigences du système de contrôle interne ne sont pas encore prises en compte dans la conception des processus. Le CDF a formulé des recommandations sur ces deux points.

D'autres recommandations concernent le mandat de mise en œuvre (mandat de projet), qui n'existait pas au moment de l'audit, et l'exhaustivité des descriptions de processus.

Le standard SAP est à la fois largement respecté et soumis à un examen critique

Le respect des standards SAP est une directive du Conseil fédéral. Le but est d'obtenir une exploitation peu coûteuse en apportant peu de modifications aux produits standard. Cet objectif est bien respecté et soutenu par les départements. Toutefois, un suivi trop strict du standard peut entraîner un manque d'efficacité dans le traitement des affaires courantes. Le CDF a constaté que les possibilités d'adaptation très limitées de la solution en nuage choisie rendent à elles seules pratiquement impossible tout écart par rapport au standard. Aucune modification n'avait été demandée avant la conclusion de l'audit.

La mise en œuvre du processus de « gestion des candidatures » est pressante, car l'application utilisée actuellement doit être mise hors service d'ici à la fin de 2021 (fin du contrat). Les travaux en la matière sont en cours, mais il reste des lacunes dans la conception de la formation nécessaire qui doivent être comblées rapidement.

L'Office fédéral du personnel est invité à mieux prendre en considération les besoins des utilisateurs finaux exprimés par la ligne et de les inclure dans le projet. Cela concerne les saisies et les mutations comme les heures de travail, les frais, etc. Les connaissances techniques et les attentes correspondantes doivent être intégrées de manière appropriée dans les travaux liés au projet.

Texte original en allemand